



USAGERS / FONCTIONNAIRES, Ensemble, défendons le service public !

Le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, a présenté mi-février un projet de loi dit de « transformation de la fonction publique ».

Chaque jour, dans notre vie quotidienne, nous utilisons les services publics : Hôpital, Transports, Ecole, Culture, Equipements sportifs, Energie, Ponts et chaussées, Ports et voies navigables, Aéroport, parcs naturels, parcs et jardins publics... Chaque jour, nous notons des dégradations, voire des manques dans l'offre des services publics : attentes excessives aux urgences, retards et suppressions de transports, manque de moyens dans les maisons de la culture, non remplacement des équipements sportifs, dégradations dans les parcs publics, fermetures d'agences postales et diminutions des tournées de courriers... **Pourtant, tous ces services sont financés par nos impôts. Nous sommes donc en droit d'exiger le meilleur possible pour nos services publics !**

❖ **Le statut du fonctionnaire est garant de la qualité du service rendu.**

Tous les agents publics, contractuels inclus, ont des droits et des obligations qui les distinguent des salariés du secteur privé. Investis de missions de service public, ils doivent respecter des règles déontologiques. Celles-ci ont été renforcées en 2016.

En contrepartie, les fonctionnaires sont tenus de nombreuses obligations professionnelles et morales (plus nombreuses que celles qui incombent aux salariés du secteur privé) parce qu'ils sont au service de l'intérêt général.

LES DROITS DES FONCTIONNAIRES :
LIBERTÉ D'OPINION POLITIQUE, SYNDICALE, PHILOSOPHIQUE OU RELIGIEUSE, DROIT DE GRÈVE, DROIT SYNDICAL, DROIT À LA FORMATION PERMANENTE, DROIT DE PARTICIPATION, RÉMUNÉRATION APRÈS SERVICE FAIT, DROIT À LA PROTECTION.

Avec la loi Dussopt dite de « transformation de la fonction publique », il sera possible d'embaucher des agents contractuels (non fonctionnaires) en « CDD de projet » pour permettre la mobilisation de compétences externes à la conduite du dit « projet ». N'est-ce pas là un pas vers une privatisation des services publics?

Cette loi favorisera ainsi l'application d'une décision déjà prise : supprimer 120 000 postes de fonctionnaires. Il faudra

faire plus et bien avec moins de moyens et encore moins de personnel ! Qui oserait affirmer que c'est pour améliorer les services publics ?

Quels que soient leurs métiers, Soignant.e.s, Administratif.ve.s, Ouvrier.e.s, Enseignant.e.s, Pompiers ..., les agents publics sont au service de la population dans le seul but de répondre aux besoins sociaux du plus grand nombre sur tout le territoire.

❖ **C'est pourquoi la CGT exige le retrait du projet de loi « transformation de la fonction publique ». Il sera impossible de défendre et d'améliorer les services publics dans ce pays si cette loi voit le jour !...**

La CGT appelle les usagers à se joindre, aux côtés des fonctionnaires, aux cortèges et manifestations qui auront lieu partout dans le pays,



Ensemble, le jeudi 9 mai 2019, luttons pour le maintien et le renforcement de tous les services publics, l'embauche des fonctionnaires sous statut public pour garantir leur indépendance et la qualité du service rendu.

CONTACTS / INFOS RASSEMBLEMENTS :



Bulletin de contact et de syndicalisation Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

